



« Inter-association Départementale pour l'Éducation et l'Enfance 93 »

Monsieur Frédéric MOLOSSI
Vice-président chargé de l'Enfance et de la Famille
Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis
93000 BOBIGNY

Rosny-Sous-Bois le 24 juin 2020

Monsieur le Vice-président,

Vous avez adressé un courrier non daté et sans en-tête du Département aux Présidents et Directeurs des associations de prévention spécialisée, qui m'ont délégué la réponse. Ce courrier a suscité à la fois étonnement et inquiétudes de leur part.

En effet, le ton employé et les injonctions ne correspondent en aucune manière aux relations cordiales et constructives que nous avons tissées et créées depuis plusieurs années, permettant ainsi un espace de concertation-ressource commun.

Vous semblez ne pas être informé des rapports d'activité réguliers transmis à l'ASE durant le confinement ni de la qualité des échanges entre ces mêmes associations et le DEF lors de la vidéoconférence organisée à son initiative le jeudi 23 avril dernier.

Nous nous félicitons des relations constantes, constructives entre votre administration et les associations durant cette période si particulière de pandémie qui s'est traduite par des activités nouvelles, la création au sein d'IDEE93 avec le concours des éducateurs volontaires de la prévention spécialisée, de la « réserve éducative inter-associative solidaire » pour soutenir leurs collègues des établissements. De plus des conventions de mise à disposition de personnel associatif pour le secteur public ont été également transmises à la DEF en cas de besoin.

Vous n'êtes pas sans savoir le savant équilibre nécessaire de tout employeur public ou du secteur associatif autorisé/habilité pour assurer à la fois la présence sur les territoires, et les contraintes sanitaires en respectant la réglementation du travail qui comme nous le savons n'a cessé, durant cette période de confinement, d'être modifiée par les pouvoirs publics, nous obligeant au jour le jour à adapter notre gestion et notre management. Constat a été également partagé avec le directeur de l'enfance et de la famille, que l'opérationnalité des travailleurs sociaux publics et du secteur associatif a été très variable au vu des très grandes inquiétudes sanitaires.

Le mail du 20 mai transmis par le DEF au secteur public et associatif est d'ailleurs instructif sur l'ouverture des 20 circonscriptions « sous conditions adaptées » (télétravail, présentiel, règles sanitaires).

Durant cette période et malgré le mail du chef de service adjoint de l'ASE dès le 27 mars, sur les consignes de travail limité au télétravail et à l'utilisation des réseaux sociaux et du téléphone, des interventions dans les quartiers ont été variées (cf notamment la réunion avec le DEF le 23 avril dernier) auprès des habitants ou des jeunes, et lorsque pour ces derniers une situation d'urgence l'exigeait, ce malgré la fermeture de la plupart des services partenaires.

De plus les associations se sont très tôt interrogées sur le chômage partiel et ont procédé à son recours limité en privilégiant le maintien de la mission.

En effet, qui n'est pas conscient de la contradiction entre le maintien des liens et de la veille éducative sur les quartiers, objectifs que nous avons partagés avec le Département et l'injonction de procéder à du chômage partiel ?

Durant cette période, nous avons été également très vigilants aux médias qui véhiculent trop souvent une image misérabiliste et négative du secteur éducatif et social et du Département. C'est pourquoi nous avons, avec le concours des associations de prévention spécialisée, fait paraître dans les ASH une tribune intitulée : « Protection de l'enfance et confinement », en réaction à des propos discréditant la profession et accusateurs des pouvoirs publics.

De plus avec le concours d'Anne-Laure Joly-Meriaux ancienne directrice de la Chrysalide (ASMAE), nous procédons actuellement au recensement des initiatives nouvelles développées au cours du confinement, mesurant leurs impacts sur les jeunes et les familles et les enrichissant par des interviews.

Cette démarche concerne l'ensemble des associations de protection de l'enfance.

Sur le budget 2020, les associations de prévention spécialisée ont été amenées à acheter du matériel dont des masques, le Département n'ayant mis à la disposition de ces dernières des masques seulement au tout début du déconfinement, alors que le retour des éducateurs dans les quartiers s'organisait déjà avec des professionnels impatientes, mais conscients des conséquences sociales, éducatives et économiques de la pandémie.

Concernant cet été 2020, la situation territoriale risque en effet, d'être particulièrement tendue. Le confinement a renforcé les difficultés sociales et éducatives, auxquelles étaient déjà confrontés les habitants de la Seine-Saint-Denis. Les retours des équipes et des partenaires nous le confirment. Nous sommes donc, comme vous, particulièrement sensibles à l'importance d'organiser des activités diversifiées et adaptées durant ces prochaines semaines et à la rentrée scolaire, ce qui est d'ores et déjà engagé.

Nous sommes également conscients des difficultés budgétaires du Département pour faire face aux dépenses non prévues. C'est pourquoi nous nous sommes attachés à procéder au recensement et au calcul des dépenses non réalisées et nouvelles fléchées COVID 19 qui sont transmis à la DEF. Nous en avons pris l'initiative dès ma rencontre avec le Directeur général des services le 16 avril 2020. Nous avons même été dans l'obligation d'apporter des modifications à la suite des demandes précisées par le Directeur général des services lors de notre rencontre du 10 juin 2020, anticipant la critérisation du versement de la prime Covid19 relevant d'un décret à paraître.

Ainsi, nous sommes prêts à simplement compléter encore les besoins d'évaluation de nos dépenses et non-dépenses liées au Covid19, tel que le Président du Conseil départemental l'évoque dans son courrier du 17 juin, que nous venons de recevoir.

Espérant vous avoir apporté des réponses et en vous confirmant notre totale mobilisation et engagement à la reconnaissance de la prévention spécialisée au sein d'une politique forte en faveur de l'enfance et de la famille, nous vous remercions d'avoir bien voulu prendre un peu de votre temps pour nous recevoir en réunion à Bobigny et en visioconférence le 6 juillet prochain.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-président, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Michèle ESTRAILLIER
Présidente d'IDEE93



*Immeuble Robert Schuman, 3 rue de Rome - 93110 Rosny sous Bois
Tél.: 01.48.54.17.20 Fax: 09.59.20.17.84 mail: idee93@free.fr*

Récépissé de déclaration N° W931006931